



24 avril 2013

Congés de paternité

Disparité entre pères adoptifs et biologiques



Nos membres nous ont posé plusieurs questions à la suite de la parution d'un article sur une [sentence arbitrale du Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec](#). Le grief contestait, entre autres, une discrimination fondée sur l'état civil quant aux droits aux congés parentaux entre les pères biologiques et les pères adoptifs. L'arbitre en vient à la conclusion que la convention collective comporte des clauses discriminatoires à l'endroit des pères biologiques.

Notre convention collective comporte des clauses similaires que nous avons également dénoncées. Dans sa sentence, le Tribunal d'arbitrage ordonne aux parties de négocier pour s'entendre sur de nouvelles dispositions. Le SSPHQ s'est joint aux discussions en cours pour régler ce dossier. Nous désirons souligner à nos membres qu'**en attendant un accord, c'est toujours notre convention et les règles actuelles qui s'appliquent.**

Nous vous tiendrons naturellement au courant des développements de ce dossier.